

Le Puy, le 30 mai 2011

COMPTE RENDU DE DELEGATION

A l'heure ou la mise en place de la DLU devient imminente dans le département avec son corollaire de problèmes tant matériels qu'humains, la section FO DGFIP de la Haute-Loire opposée depuis le début à la fusion, a été reçue suite à sa demande le 25 mai dernier par le DDFIP nouvellement nommé : M. Quintin, accompagné par Mlle CROIZIER, gérante intérimaire jusqu'au 30 juin de la Trésorerie Générale et M. PERAUD.

Outre les problèmes spécifiques aux postes et aux services, la section FO a renouvelé les questions précises qu'elle avait posées lors de la réunion d'information et qui étaient restées sans réponse, relatives au devenir de certains services de direction, aux missions du Secteur Public Local, aux conditions d'affectation des agents, aux délais d'installation, aux crédits alloués.

D'emblée la délégation a indiqué que la date du 1^{er} septembre pour le transfert du service RH- BL de la filière fiscale était bien mal choisie car elle coïncide avec l'accueil des nouveaux agents, la sortie des rôles d'IR.... et l'inscription des listes de candidats aux élections du 20 octobre !

Installation concrète :

Selon la direction, 400 000 € seraient nécessaires pour réaliser des transformations d'envergure qui auraient permis la venue de tous les personnels de la Direction des Services Fiscaux. On arrive en fin de mise en place de la fusion et la crise est passée par là, donc : ceinture. Quarante mille euros sont attendus de la réserve du Délégue Interrégional pour pousser les cloisons, faire les branchements informatiques et électriques pour tous les services qui vont bouger.

L'éclatement de la mission recouvrement en «recouvrement des particuliers et professionnels » et «produits divers » amène le DLU à rattacher la première à la filière fiscale et la seconde à la filière gestion publique. Les deux divisions, celle de « la gestion fiscale » et celle du « Contrôle fiscal et du contentieux » resteront donc place Michelet ainsi que l'audit.

L'huissier du Trésor est aussi obligatoirement rattaché à la filière fiscale, néanmoins la direction compte le laisser dans les locaux de la TG.

La volonté affichée par la direction consiste à regrouper les services en fonction de leur mission mais cette logique se heurte à la misère budgétaire :

- ensemble au 4^{ème} : CEPL et FDL à la place de l'actuel service Recouvrement, avec les Domaines, qui constituent la Division CL Domaines,
- au 1^{er} étage, ce qui reste du service recouvrement, les produits divers, et la Mission économique viennent prendre la place des Services CEPL et FDL. Ils

constituent avec les Dépôts et Services Financiers, maintenus au rez- de- chaussée la Division «état ».

- Le 2^{ème} étage sera occupé par la Division Ressources : les agents des services RH occuperont les bureaux de l'IP et du tuteur Hélios, ceux du pilotage ressources rejoindront leurs homologues de Budget Logistique ; ce bureau sera amputé par l'implantation du service courrier qui laissera la place à la Division « Stratégie ».

Selon la direction, les travaux nécessaires à la mise en place du pôle «pilotage et Ressources » devraient se dérouler fin août de manière à ce que le service RH aménage début septembre. FO n'a pas partagé le bel optimisme de la direction, s'attendre à une livraison fin septembre serait plus prudent.

Question informatique :

La délégation a demandé quel déploiement informatique était prévu pour permettre d'une part aux collègues de ne pas être dans l'expectative en arrivant sur leur nouveau poste de travail et d'autre part à l'équipe CMI/CMIB de planifier ses travaux. La direction a fait état d'une réunion le 8 juin entre la direction, l'équipe départementale et le CSI. Laissons faire les spécialistes car les directeurs n'avaient pas l'air de savoir si la MMA de la place Michelet serait déplacée ou pas...

Crédits :

Il existe une réserve de la délégation inter régionale mais les demandes doivent répondre à des critères précis. Les mêmes donc qui mettent en place la fusion doivent justifier que cela va coûter de l'argent ! Et le sens du ridicule ne les effleure même pas ! Pourtant cela va coûter des ronds : toute la surface du 11 place Michelet va être conservée parce que l'escalier qui dessert les deux niveaux est commun et à l'intérieur des locaux. Pas d'économies de ce côté là donc.

Avenir de la Gestion Publique :

La délégation a fait part du sentiment largement partagé par les collègues du SPL et des PNC d'être le parent pauvre de cette nouvelle administration. D'un coté on a appâté les élus en leur promettant une « offre de service » comme ils n'avaient jamais osé en rêver et de l'autre on n'a pas du tout les moyens de l'assurer. Les postes comptables manquent cruellement de soutien de la part de la direction. On a transformé des B en A en les prenant dans le réseau et en les affectant pour l'essentiel à la Trésorerie Générale. Aujourd'hui la situation est intenable. Or, il manque des emplois d'adjoint de catégorie A dans des postes importants ou qui gèrent un grand nombre de collectivités, notamment Monistrol, Le Puy St Jean, Langeac. Le service CEPL qui devrait venir en appui aux demandes des postes comptables a été sacrifié dans ces dernières années, FO a demandé son renforcement par un emploi de catégorie A pour instruire les dossiers techniques.

La direction n'est « pas le père Noël », elle « ne peut pas tout faire en quelques mois ». Vu ce qui a été fait depuis quelques années, nous savons que ce n'est pas une question de temps mais de décisions politiques : ne pas renforcer les postes aujourd'hui, n'est-ce pas vouer à la mort les missions et les services ? Nous sommes inquiets lorsque nous entendons que « la mission a évolué aussi ». Est-ce à dire que les suppressions de postes sont justifiées ?

La direction, elle, répond qu'elle prend le temps de la réflexion et veut avoir du recul. Et tant pis pour ces gens là, si entre temps les postes croulent ! La direction a fait remarquer que, dans les SIP, des postes A ont été implantés. Faut-il faire encore

remarquer que ces fameux SIP ont supporté un peu partout des suppressions d'emplois de catégorie C ! Mais que deviendront-ils si les projets dévastateurs de retenue à la source et autre fusion Urssaf/Impôt sur le revenu prennent forme ?

La délégation FO a demandé à la direction comment elle comptait pallier les vacances d'emplois de catégorie A non pourvus au mouvement du 1^{er} septembre dans la filière GP. Celle-ci espère des nominations à la sortie de l'École, ce qui signifie au plus tôt l'arrivée des lauréats au plus tôt au 1^{er} janvier.

Rôle de la division gestion fiscale :

FO a fait état de la crainte de voir se développer l'« animation et le pilotage » au détriment d'un véritable soutien technique aux services. Pour FO le développement de cette notion « animation et pilotage » est directement liée à l'abandon masqué mais bien réel des missions. Pour mesurer des missions les statistiques suffisent. Elles sont contraignantes mais nécessaires. Pour orienter les tâches vers autres choses que l'accomplissement de toutes les missions il est nécessaire d'abord de borner le terrain : **c'est la méthode diagnostic/plan d'action**. On décide ce que l'on peut faire avec les moyens que l'on a l'intention d'y consacrer. Ensuite il faut circonscrire la réalisation attendue : ce sont les objectifs. Enfin on adapte les objectifs en fonction de ce que les services sont en capacité de réaliser, dans le cadre des suppressions d'emplois, des regroupements de services en pôles etc. Exemple : que reste-t-il du contrôle sur pièce des dossiers professionnels ? Que reste-t-il du contrôle des droits de mutation ?

Problème des services qui gèrent Agora et Paie dans les 2 filières :

La direction s'est dite consciente du problème. Le départ à la retraite d'une collègue n'entraînera pas la suppression de son poste on nous l'a assuré. Toutefois la difficulté tient au caractère tendu des effectifs, notamment C du département. Il faudrait former un collègue, mais pris sur quel effectif ? Dans les services ? Pas question. Dans le service Budget ? Peut-être. Et oui, ça coince. Il faut arrêter les suppressions !

De même la gestion du remboursement des frais de déplacement risque d'être perturbée les deux filières n'utilisant pas les mêmes applications. Il est à craindre que la direction sous-estime les difficultés dues à ces différences.

Problème de l'intérim des IP filière fiscale :

Sur les trois IP présents dans la FF deux seront tenus de faire l'intérim du SIP d'Yssingeaux et du pôle contrôle expertise/FI du Puy. En effet le département est en déficit de 3 Inspecteurs départementaux. Notons au passage que le cadastre se passe d'IDEP depuis plus d'un an ce qui oblige la seule collègue A du service, à peine sortie de l'école, à assurer cette lourde tâche sans en avoir les avantages notamment pécuniaires. La direction a assuré que les IP pourraient se consacrer entièrement à leur service étant totalement déchargés d'audit. Les missions concernant les bénéficiaires agricoles ou les organismes de gestions agréés seront confiées, dans le nouvel organigramme à la division de la gestion fiscale, donc ils en sont déchargés. Pour FO il ne faudrait pas qu'en cours de route cette promesse soit oubliée ou bien que d'autres tâches ne viennent détourner les collègues de leur rôle de soutien technique des services. FO saurait s'en souvenir.

Parking

La délégation FO, s'appuyant sur le fait que les agents d'une même direction doivent bénéficier des mêmes droits, a demandé que les personnels affectés ou maintenus sur le site de la place Michelet puissent bénéficier de la gratuité de parking comme leurs

homologues installés à la TG, charge pour la direction de louer des places dans les parkings publics ou privés proches..

La direction a aigrement répondu qu'elle n'avait pas à gérer les places de parkings et que la question ne s'était jamais posée pour la DSF jusqu'à ce jour !

Chacun appréciera...

La Délégation Force Ouvrière : Chantal BONELLO, Jean Pierre COFFY, Jean Luc MARTIN, Jean Claude RANC, Yves VERNAY

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Marceline FIORE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, HDI du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu